

Formalités douanières : pour tous les voyages en France, la carte d'identité en cours de validité est fortement conseillée. Elle est obligatoire à l'étranger. Il est conseillé de s'informer des modalités pour certains pays concernant les papiers (visas, passeport électronique...) de même façon les obligations sanitaires (vaccins). De plus, les mineurs doivent également être en possession d'une autorisation de sortie de territoire, délivrée par la mairie ou le commissariat de police de votre ville. Un passager qui ne pourrait prendre part à un voyage, faute de présenter les documents exigés (passeport, visas...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement. Dans tous les cas les formalités indiquées ne sont valables que pour les ressortissants français.

Inscription : il est recommandé de s'inscrire le plus rapidement possible. Les places dans le car sont numérotées et louées par ordre d'inscription. Il vous est expressément demandé de respecter vos places dans l'autocar, attribuées par votre bon d'inscription, afin d'éviter tout retard au départ. Le chauffeur reste à votre disposition afin de vous aider à trouver votre place. L'assurance annulation doit être souscrite à l'inscription pour être prise en compte. Versement obligatoire des arrhes demandés au moment de l'inscription. Solde du voyage 21 jours avant le départ (voir conditions particulières pour les journées, voyages aériens et croisières).

Chambre individuelle : toujours moins bien située et plus petite que les chambres doubles, bien que plus chère, l'attribution d'une chambre pour une seule personne fait l'objet d'un supplément. Son attribution en peut être assurée dans la mesure où elle a pu être obtenue. En cas d'impossibilité, le montant de la prestation non fournie sera remboursée. En cas d'annulation d'une personne en chambre double ou twin, le montant de la chambre individuelle de la personne restante sera retenue d'office sur le remboursement de la personne qui annule son voyage.

Bagages : Bien que faisant l'objet de tous nos soins, nous ne saurions répondre à toutes pertes, avaries ou vol d'effets de bagages.

Le programme des voyages : la composition du programme de nos voyages est établie et définitive en début d'année. Toutefois, notre société se réserve le droit de modifier les itinéraires d'excursions ainsi que la chronologie du déroulement d'un voyage, à cause d'un élément imprévisible ou de force majeure pouvant nuire à la sécurité de nos clients ainsi qu'à la bonne exécution du voyage en cours.

En cas d'annulation de notre part : l'insuffisance du nombre de participants peut entraîner l'annulation de certains voyages.

Cette éventualité ne saurait être inférieure à 21 jours pour les circuits d'une durée de 8 jours, l'annulation ne peut intervenir moins de 10 jours avant le départ.

Annulation d'un voyage : les conditions qui suivent s'appliquent sur nos voyages sauf indications particulières précisées sur les bons de réservations, factures ou programmes notamment pour les voyages aériens et les croisières. Toute annulation ou modification d'un voyage par le client, depuis la date d'inscription jusqu'à la date de départ, entraîne des frais de dossier d'un montant de 20 € par personne inscrite sur le bon de réservation à annuler ou à modifier ; cette somme est non remboursable même si l'assurance annulation a été souscrite. En cas d'annulation d'un voyage par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite des montants précisés ci-dessous (à titre de dédit), en fonction de la date d'annulation et de la date du début du programme :

-Entre 30 et 21 jours avant le départ :
25 % du montant du voyage

-Entre 20 et 8 jours avant le départ :
50 % du montant du voyage

-Entre 7 et 2 jours avant le départ :
75 % du montant du voyage

-Moins de 2 jours avant le départ :
90 % du montant du voyage

Si l'assurance annulation a été souscrite, ces sommes seront prises en charge par l'assureur après étude du dossier médical qui sera fourni et des justificatifs fournis. L'annulation devra être justifiée par courrier recommandé dans un délai de 5 jours envoyé à SATV Autocars. Toute demande formulée après la date de départ du voyage ne sera pas prise en compte. Seules les raisons médicales non connues à l'avance, pouvant concerner également les ascendants, ou descendants directs, des raisons professionnelles nécessitant une mutation ou une annulation des vacances, pourront être prise en compte et sur fourniture de justificatifs (certificat médical explicite, attestation employeur). Le remboursement interviendra dans les 2 mois suivants la date de départ du voyage. Aucun remboursement ne peut intervenir si le client ne se présente pas aux lieux et aux heures mentionnées sur la feuille d'inscription ou la convocation, de même s'il ne peut présenter les documents de police de son voyage (passeport, visa, carte d'identité). Le montant de l'assurance sera systématiquement déduit de la somme à rembourser.

Responsabilité : nous nous réservons le droit d'apporter toutes modifications utiles jugées nécessaire pour le bon déroulement d'un voyage.

En particulier pour les séjours nous pouvons être amenés à inverser des journées d'excursions.

Nous réservons le droit au conducteur si les circonstances l'exigent de modifier à tout instant, les itinéraires et ordonnances de nos programmes. Toutes les mentions relatives au parcours et horaires dans le programme ne sont fournis qu'à titre indicatif. Toutefois en cas de panne, d'accident, d'embouteillages, de retard dû aux difficultés de circulation, de mauvaises conditions climatiques, les accompagnateurs du voyage feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. Pourtant s'ils étaient amenés à modifier celui-ci, les clients pourront prétendre comme seule indemnité qu'au remboursement des services prévus initialement, et dont ils auraient été privés. Nous agissons en qualité d'intermédiaire auprès des hôteliers, restaurateurs et autres prestataires de service. Il en résulte que nous ne serions être tenus pour responsables des cas de force majeure, tels que les faits de grèves, manifestations, fêtes civiles et religieuses.

Assurance rapatriement : l'assurance rapatriement est incluse dans le prix de nos voyages et gérée par Mondiale Assistance que nous nous chargeons de contacter et auprès de laquelle nous constituons le dossier. En cas de problème lors du voyage, il est obligatoire d'ouvrir un dossier immédiatement car aucune déclaration de sinistre ne sera prise en compte après le voyage. Nous ne serions être tenus pour responsable des demandes de dédommagements formulées par un client ayant dû interrompre un séjour alors que notre assureur n'a pu mettre en œuvre son assistance pour des raisons inhérentes aux clients (refus du client d'être rapatrié, papiers d'identité non valides ou non fournis...).

Divers : devant le nombre croissant d'objets personnels oubliés dans les restaurants, hôtels, lieux de visite et autocar et la difficulté de les identifier il nous est impossible de nous charger de la recherche et du retour des objets. Nous déclinons toutes responsabilités concernant les objets oubliés dans le car.

La direction

N° habilitation : IM083 11 00 09

Plan de car Points de ramassage

Les places dans l'autocar sont attribuées dans l'ordre d'inscription ferme (avec acompte), aussi n'attendez pas la dernière minute pour vous inscrire. Le plan ci-dessous est donné à titre indicatif :

141	131	121	111	101	91	81	71	61	51	41	31	21	11	Chauffeur
142	132	122	112	102	92	82	72	62	52	42	32	22	12	
145														
144	134	124	114	104	94	84	ESC. WC	54	44	34	24	14	Guide	
143	133	123	113	103	93	83		53	43	33	23	13		

Vidauban - Arrêt PMU
Le Cannet (83) - Gare SNCF
Le Luc - Liebauds
Gonfaron - Place de la Victoire
Pignans - Dépôt SATV
Pignans - Arrêt Saint-Esprit
Carnoules - Coopérative
Puget-Ville - Pharmacie
Cuers - RP les Défends (Inter)
Solliès-Pont - RP Ste Christine
Solliès-Pont - RP les Terrins
La Farlède - Hôtel Comfort Inn
La Garde - Intermarché
La Valette - Place de Gaulle
Toulon - Léon Bourgois

Toulon - Benoit Malon
Toulon - Champs de Mars ou Pie X
Toulon - Place Liberté ou Lafayette
Toulon - Parking Delaune PDL
Toulon - Place d'Espagne PDL
Toulon - Bon rencontre Casino
Toulon - Champion la Beaucaire
La Seyne - Gare SNCF
Six-Fours - Halles du Verger
Sanary - Centre culturel
Sanary - La Flambee
Banol - Péage
St Cyr - RP Aqualand
La Ciotat - Petit péage
Aubagne - Lycée Lakanal

Réservation

Vous pouvez vous inscrire en venant à l'une de nos agences ou par téléphone. Pour les séjours nous demandons 30 % du montant à l'inscription et le solde 21 jours avant le départ (paiement en plusieurs fois possible). Moyens de paiement: chèque, espèces, chèques vacances ou carte bancaire (sauf à Pignans). Pour les journées nous demandons l'intégralité du montant à la réservation. L'assurance annulation doit impérativement être souscrite à l'inscription.

Le nom des arrêts peuvent alternés, en fonction de la destination. D'autres points de ramassages sont possibles selon le nombre de personnes. (Pour les groupes, nous fixer vos points de ramassages) Attention plus de ramassage au dépôt de la Seyne mais gare SNCF